

COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 17 mars 2023

Délibération 2023_03_11

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal

Le dix-sept mars deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du dix mars deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 16 (pour 25 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Rémy ORHON (3 voix) ; Mme Annabelle GARAND (2 voix), suppléante de M. Joseph DAVID ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Jean CHARRIER (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix).

Absents représentés : 4 (pour 10 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Rémy ORHON ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Absents excusés :

M. Jacques ROBERT ; M. Pierrick GUÉGAN.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Céline OLLINGER (Chargée de communication).

Nombre de votants : 20 (dont 4 pouvoirs) pour un total de 35 voix.

Secrétaire de séance : M. Jacques MONCORGER.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget principal du SYLOA,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 a donné lieu à un excédent de 334 153,27€ (section de fonctionnement) et à un déficit de 36 787,86€ (section d'investissement),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

Arrête les résultats suivants du compte administratif 2022 du budget principal – section de fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement de 334 153,27€
- Un excédent reporté de 234 704,63€
- Résultat du fonctionnement cumulé au 31/12/2022 : 568 857,90€

Arrête les résultats suivants du compte administratif 2022 du budget principal – section d'investissement :

- Un déficit d'investissement de 36 787,86€
- Un excédent reporté de 20 733,41€
- Résultat de l'investissement cumulé au 31/12/2022 : - 16 054,45€

Affecte le résultat comme suit :

- **552 803,45€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2023. Cette reprise de solde correspond au résultat de l'exercice 2022 de 568 857,90€ moins le besoin de financement de l'investissement pour un montant de 16 054,45€.**
- **16 054,45 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2023.**

Fait à Vertou, le 17 mars 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

